

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

TAXES SCOLAIRES 2021-2022

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général, que : les contribuables du Centre de services scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais recevront prochainement leur compte de taxes scolaires basé sur les données du rôle d'évaluation municipale pour l'exercice débutant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2022.

Date d'envoi : 9 août 2021

Date d'échéance : - 1^{er} versement : 9 septembre 2021,
- 2^e versement : 8 décembre 2021.

Intérêts : Cinq pour cent (5 %) l'an à compter de la date d'échéance (excepté les arrérages sur lesquels les intérêts sont applicables quotidiennement).

Paiement :

1. Par paiement électronique ;
2. Aux caisses populaires et dans la plupart des institutions financières ;
3. Par la poste à l'adresse suivante : Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, C. P. 70, Maniwaki (Québec) J9E 3B3 ;
4. **Les comptoirs de perception de taxes scolaires de Maniwaki et Fort-Coulonge sont dorénavant fermés. Vous êtes invité à utiliser les autres modalités pour effectuer vos paiements.**

À noter que pour le mois d'août, les heures de disponibilité téléphonique sont les suivantes :

- du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30 ;
- les vendredis : de 8 h à 12 h.

Aucun compte n'est envoyé à la compagnie prêteuse.

Le contribuable est responsable d'acheminer son compte de taxes scolaires à sa compagnie hypothécaire.

Récupération

Le Centre de services scolaire utilise les services d'huissiers pour le recouvrement des taxes échues.

Tout contribuable n'ayant pas reçu sa facture de taxes scolaires est prié de communiquer avec le service des taxes scolaires au 819-449-7866, poste 16233, par télécopie au 819-449-6083 ou par courriel à julie.menard@cshbo.qc.ca.

Donné à Maniwaki,
Ce 5^e jour du mois de juillet 2021


Denis Rossignol
Directeur général